

# Article 1.

L'action, un jeu concours, est organisée par BigMat Camozzi, ayant son siège social Avenue du bataillon d'Armagnac - 32500 Fleurance, dans le Gers, dans le cadre de l'opération promotionnelle CUISINE du 27 mai au 15 juin 2024, exclusivement sur le réseau social Instagram.

### Article 2.

L'action, un jeu concours, est ouvert à toute personne majeure domiciliée dans les départements où sont installés les 11 points de vente de BigMat Camozzi Matériaux à savoir le Gers, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne où se trouvent les magasins d'Albi, Auch, Castres, Condom, Fleurance, l'Isle Jourdain, Montauban, Muret, Nérac, Rouffiac-Tolosan et Toulouse-Colomiers, ce, à l'exception des collaborateurs de BigMat Camozzi ou de leurs filiales ainsi que des membres de leurs familles respectives vivant sous le même toit, de ses agences conseil en communication, de ses fournisseurs, de ses prestataires intervenant dans le cadre de la création et de l'animation de la promotion *CUISINE du 27 mai au 15 juin 2024.* 

#### Article 3.

Le jeu concours est ouvert uniquement aux particuliers. Les entreprises même en nom personnel et quel que soit leur statut ne peuvent pas y prétendre.

# Article 4.

Le jeu concours *CUISINE du 27 mai au 15 juin 2024* a lieu exclusivement sur le réseau social Instagram sur la page de BigMat Camozzi dont l'adresse Instagram est : https://www.instagram.com/bigmat\_camozzi/

### Article 5.

Pour participer valablement à ce jeu concours, les participants se rendent sur l'application Instagram à laquelle ils sont abonnés. Ils se rendent sur la page BigMat Camozzi. Ils doivent y mener les actions suivantes:

- S'abonner à la page <a href="https://www.instagram.com/bigmat\_camozzi/">https://www.instagram.com/bigmat\_camozzi/</a>
- Commenter la publication en mentionnant le hastag #bigmatCamozzi.

### Article 6.

Seront considérés comme **nuls et non avenus** les participations qui ne répondent pas aux conditions énoncées aux articles 2 et 3. Seront considérés comme nuls et



non avenus participations dont les commentaires ne répondent pas aux règles de courtoisie et de respect.

### Article 7.

Un lot est mis en jeu. Il s'agit d'un ensemble petit déjeuner de marque SMEG, de coloris blanc crème, composé d'une bouilloire FLF03 prix moyen constaté 169.99€ TTC, d'un grille-pain TSF01 prix moyen constaté 169.99€ TTC et d'une machine à café DCF02 prix moyen constaté 199.99€ TTC. Ces montants s'entendent hors livraison.

### Article 8.

Le lot est à retirer **sur rendez-vous** dans l'un des 11(onze) points de vente BigMat Camozzi Matériaux. Le lot se trouvant à Auch, dans le Gers, il est nécessaire de prendre en compte un temps d'acheminement sur lequel l'entreprise ne s'engage pas. Le lot se sera pas envoyé par messagerie ou autre solution de transport.

## Article 9.

Il y a un seul lot à gagner.

#### Article 10.

Le tirage au sort a lieu lundi 17 juin 2024. Le résultat sera annoncé mardi 18 juin 2024.

#### Article 11.

Le tirage au sort est effectué de manière aléatoire sur l'outil de tirage au sort aléatoire proposé par Instagram à savoir : <a href="https://commentpicker.com/business-instagram.php">https://commentpicker.com/business-instagram.php</a>.

Le gagnant est averti en étant tagué sur Instagram, par téléphone, e-mail ou courrier à partir de lundi 17 juin 2024.

Le nom du gagnant sera affiché dans les points de vente à compter mardi 18 juin 2024.

#### Article 12.

Le jeu concours n'est pas géré par Instagram. Il est sous la responsabilité de BigMat Camozzi.

## Article 13.

Le lot gagné est conservé au profit du gagnant durant une période de 4 semaines à compter du jour du tirage au sort. Au-delà de cette période et à défaut pour la personne gagnante de se manifester, elle sera alors déchue de son droit.



### Article 14.

Le lot attribué ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière ou négociation d'aucune sorte.

## Article 15.

Chaque participant au jeu concours autorise l'utilisation de ses coordonnées et/ou photos à des fins promotionnelles.

## Article 16.

Les organisateurs ne peuvent pas être tenus responsables des désordres et du SAV sur le lot. Ils ne peuvent pas être tenus responsables de tout dommage occasionné lors de son utilisation, pour d'éventuels cas de force majeure d'annulation du jeu concours ou de report.

## Article 17.

La participation au jeu concours *CUISINE du 27 mai au 15 juin 2024* suppose l'acceptation sans réserve de toutes les clauses du présent règlement, en particulier de la clause relative à la publication des noms.

## Article 18.

Conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, BigMat Camozzi informe les participants de l'enregistrement des données personnelles les concernant dans un fichier "X", à l'usage exclusif de BigMat Camozzi Matériaux. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 2 avril 2016 (RGDP). Tous les participants à l'opération disposent, en application de l'article 27 de cette loi et du RGDP, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de leurs données personnelles. Toute demande d'accès, de rectification, d'effacement et/ou d'opposition doit être adressée par lettre simple au Service Communication de BigMat Camozzi Matériaux, Réf. « Jeu concours *CUISINE du 17 mai au 15 juin 2024* », 6 rue de Caulet - 31300 Toulouse ou bien par mail à sdumas@bigmat-camozzi.fr.

#### Article 19.

Le règlement du jeu-concours *CUISINE du 27 mai au 15 juin 2024* sera affiché pendant la durée de l'opération dans le point de vente de BigMat Camozzi à Auch. Il sera envoyé sur simple demande écrite avec une enveloppe pré-adressée et prétimbrée ou bien suite à une demande adressée par mail à <u>sdumas@bigmatcamozzi.fr</u>. Il est déposé à l'étude de Maitre Vigneaux Candelon, huissier de justice,



en son bureau sis : 7 Rue Antoinette Cadeot - 32500 Fleurance. Il peut être consulté sur place.

## Article 20.

Le jeu concours *CUISINE du 27 mai au 15 juin 2024* est placé sous le contrôle de Maître Vigneaux Candelon, huissier de justice à Fleurance - 32500.

# Article 21.

Tout litige découlant de ce règlement ou en relation avec ce jeu concours sera soumis à la compétence du tribunal de la ville d'Auch- Allées d'Etigny. 32000 Auch.